



FOIRE AUX QUESTIONS :

«*Comment me sortir d'un sentiment de culpabilité ?* » 2^{ème} partie de la réponse

Le sentiment de culpabilité vient nous signaler qu'on a pu faire une faute : à notre RAISON, et à elle seule, de nous dire si ce sentiment est justifié. Ainsi, nous appellerons FAUSSE CULPABILITE, celle où l'on SE SENT coupable, alors qu'en fait un raisonnement sain nous dirait qu'ON NE L'EST PAS.

☆ Il n'y a culpabilité réelle que si, au terme d'une réflexion de l'intelligence, notre raison peut, au tribunal de notre conscience, répondre affirmativement à ces deux questions :

☞ Avais-tu conscience de mal faire ?

☞ Etais-tu libre de ne pas le faire ?

☆ Notre conscience morale s'est formée à partir des valeurs reçues de la famille, de la société, de la religion ou de notre idéologie. Mais aussi à partir de notre expérience, de notre vécu et de la réflexion personnelle qui ont pu moduler ces valeurs.

☆ Cette conscience morale doit savoir qu'elle s'appuie sur le soubassement d'une instance inconsciente, d'un tribunal invisible qui a intériorisé les interdits parentaux. Ce qui l'invite à travailler toujours les motivations réelles de ses choix.

☆ C'est la conscience morale de l'individu qui décrète en dernier ressort ce qui est bien et ce qui est mal. Il nous est demandé de suivre notre conscience, et non pas forcément la Loi. Le Vénérable Pie XII disait que « la conscience est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme ; sa dignité est de lui obéir et c'est elle qui le jugera. La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu. » La conscience est donc le critère dernier de la moralité de l'acte. Mais il est évident que cette conscience doit être formée. Il serait trop facile de dire, pour se justifier, que l'on a agi selon sa conscience.

(à suivre)

Père Denis Sonet – in La culpabilité, comment s'en sortir ? – Ed. du Chalet 2001